

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 19 MARS 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Membres absents excusés : 6

Membres ayant donné procuration : 2

En l'absence de M. CREMMEL Joseph, Président du Syndicat, étaient présents sous la présidence de Mme Carine OBERLE :

BURRUS Daniel, DANGELSER Aimé, DOEPPEN Hans, DORSCHNER Christian, GERARD Daniel, HAEMMERLIN Médéric, HERRMANN Pascal, HITTINGER Denis, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KERN Viviane, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, PUEYO Julien, SCHMITT René, SCHNITZLER Nadine, SPACH Thierry

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Mme Chloé VETTER-SCHMIEDEN, Chargée de Mission Prévention et Déchets du SMICTOM

M. Daniel TOUSSAINT, Conseiller aux Décideurs Locaux du Trésor Public

Etaient absents ayant donné procuration :

CREMMEL Joseph donnant procuration à Carine OBERLE, SAND Gilbert donnant procuration à LEICHTWEIS Samuel,

Etaient absents excusés : EICHHOLTZER Michel, ESTEVES Christine, FISCHBACH Jean-Marc, HOLZSCHERER Daniel, ROBITZER Georges, SCHMITT Claude



Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :

La Vice-Présidente :
Carine OBERLE



REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20240319-888935-DE

7- Renouvellement du contrat d'agent d'accueil et de la relation usager

La Vice-présidente rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Par délibération n°11 du 30 janvier 2024, le Comité directeur a décidé de créer un emploi permanent d'agent d'accueil et de la relation usager relevant de la catégorie C du grade d'adjoint administratif à temps complet, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures, et dont les attributions ont été établies.

Le SMICTOM n'ayant pas pu recruter de fonctionnaire pour ce poste, il a recruté un agent contractuel, M. Didier STILTZ.

Le poste est créé à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée déterminée maximale de 3 ans, reconductible par décision expresse dans la limite de 6 ans. Au-delà de 6 ans, possibilité de renouveler à nouveau par un contrat à durée indéterminée conformément aux conditions fixées par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Suite à une erreur de rédaction, le comité directeur a autorisé le recrutement sur l'emploi permanent d'un agent contractuel pour une durée déterminée de 18 mois.

Au vu des besoins du service et des difficultés pour le SMICTOM à recruter, il convient d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,

AUTORISE le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de trois ans.

DIT que la délibération n°11 du 30 janvier 2024 reste applicable pour les autres points.

Saverne, le 21/03/2024

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

Carine OBERLE

